



COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, rue Maurice Courcelle
53240 SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE
Tél. 02-43-01-11-15

E-mail : mairie@stjeansurmayenne.com

ARRETE N° P2026-09 Portant délégation de fonction à Monsieur Wilson COELHO

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Wilson COELHO en qualité d'adjoint au maire,

Vu la délibération n°2026-20 en date du 20/03/2026, fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à Monsieur Wilson COELHO.

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 20 mars 2026, il est donné à Monsieur Wilson COELHO, 4^{ème} adjoint, délégation de fonction sous ma surveillance et ma responsabilité pour :

- Urbanisme
- Organisation et suivi des travaux de la voirie et des bâtiments
- Entretien des espaces publics (terrains de sports et espaces verts)
- Gestion de l'éclairage public
- Coordination des travaux avec les agents communaux du service technique

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « par délégation »

Article 3 : En cas d'indisponibilité de Monsieur Wilson COELHO, les fonctions qui lui sont déléguées seront exercées – sous ma surveillance et ma responsabilité – par Madame BOULAIN.

Article 4 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire au-delà de 2 500,00€

Article 5 : la secrétaire générale de mairie est chargée de l'application du présent arrêté et publié dans les formes habituelles. Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Madame la Préfète de la Mayenne ainsi qu'à Madame La Trésorière du Pays de LAVAL et notifié à l'intéressé.

Notifié le
Wilson COELHO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20260320-P2026-09-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Fait à ST JEAN SUR MAYENNE,

En date du : 20/03/2026

Le Maire,



Olivier BARRÉ